REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT de L'AIN Canton de Vonnas



Tel: 03 85 31 51 27

E-mail: mairie-laiz@laiz.fr

•A compter du <u>1^{er} janvier 2022</u>, le règlement des factures locales (garderie, salle des fêtes, concessions de cimetière) : effectué par <u>chèque</u>, devra être envoyé au

Service de Gestion Comptable de Bourg en Bresse et non à la trésorerie de Saint Laurent sur Saône.

SGC de Bourg en Bresse 21 bis Rue Gabriel Vicaire BP50424 01012 BOURG EN BRESSE

• Vous avez la possibilité de régler ces factures (garderie, salle des fêtes, concessions de cimetière) en ligne ou par prélèvement

•Les paiements en numéraire ne seront plus possibles sur Saint Laurent sur Saône :

Les datamatrix présents sur les Avis des sommes à payer vous permettent un paiement en Carte Bleue ou en numéraire auprès de tous les buralistes agréés. Vous pouvez retrouver la liste de ces buralistes sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite.

Le Maire, Sébastien SCHAUVING